

DELIBERATION N° 81/184 - EMPRUNTS DE 752 000 F ET DE 1 054 000 F/CAISSE D'EPARGNE DE NANCY/DESAFFECTATION

Monsieur JULLIEN, Conseiller Municipal chargé des Finances, rappelle à l'Assemblée que la Caisse d'Epargne de NANCY, par lettre en date du 27 Mars 1981, avait autorisé la Commune à affecter les sommes de 495 367 F et 553 648 F, restant disponibles sur les emprunts de 1 054 000 F et 752 000 F, au financement de la construction d'une aire de jeux couverte.

Face à la proximité du démarrage des travaux de réfection et d'extension de l'école maternelle du Centre, il conviendrait de désaffecter, après accord de l'Organisme prêteur, les sommes de 495 367 F et 553 648 F restant disponibles sur les emprunts de 1 054 000 F et 752 000 F, affectées par décision du Conseil Municipal du 13 Février 1981 sur l'Aire de jeux couverte pour les réaffecter au programme de réfection et d'extension de la maternelle du Centre, N° 10/78.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de désaffecter, après accord de l'Organisme prêteur, les sommes de 495 367 F et 553 648 F restant disponibles sur les emprunts de 1 054 000 F et 752 000 F, affectées au financement de l'Aire de jeux couverte (délibération du 13 Février 1981) pour les réaffecter sur le programme 10/78 de l'école maternelle du Centre, en vue d'assurer une partie du financement des travaux.